

SOLOGNE

Valeur : 1,00 F

Couleurs : bistre clair et brun

50 timbres à la feuille



Dessiné par SAINSON

Gravé en taille-douce par DURRENS

Format vertical 22 × 36
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 30 septembre 1972 à ROMORANTIN (Loir-et-Cher) ;
générale, le 2 octobre 1972.

La Sologne, seule région de France à avoir fait l'objet d'une délimitation officielle, par un arrêté ministériel de 1941, est un vaste plateau de 500 000 hectares, répartis sur les départements du Loir-et-Cher, du Loiret et du Cher.

La forêt, les étangs et les terres, peuplés d'une faune abondante et variée dans une exubérante végétation, ont gardé à ce pays un caractère pittoresque et sauvage, particulièrement apprécié des citadins qui aiment à y trouver une complète détente, à la faveur d'un week-end ou de séjours prolongés.

C'est cette vocation, accessoirement agricole, mais surtout forestière, cynégétique et piscicole, que le timbre illustre en composant autour d'une majestueuse silhouette de cerf au débusqué, un paysage de pins, de bouleaux et de fougères, à l'arrière-plan duquel l'observateur attentif apercevra la note typiquement solognote : la bonde d'un étang, servant tous les trois ou quatre ans à faire écouler les eaux en vue d'une capture massive du poisson de culture.

Depuis que ce pays de marne et d'eaux mortes fut transformé au siècle dernier par d'importants travaux dont le principal promoteur fut Napoléon III, des efforts continus et coûteux ont été consentis par les Pouvoirs publics, par les propriétaires privés, par les organismes professionnels responsables de l'économie de la région,

afin d'en améliorer la productivité, d'y maintenir la population et d'augmenter son pouvoir d'attraction.

Leur exemple a entraîné des initiatives de sociétés séduites par ce véritable « mécénat de la nature » et l'on peut considérer que la Sologne, plutôt que réserve nationale ou parc régional, est en passe de devenir, grâce à la facilité des communications, l'un des grands espaces verts de la région parisienne.

Elle est de plus en plus fréquentée par les touristes et de nombreux habitants des villes s'y attachent à restaurer d'anciennes demeures abandonnées dont l'aménagement dans la verdure et les fleurs ajoute au charme du paysage : dans le seul arrondissement de Romorantin, reconnue généralement comme la capitale de la Sologne, on dénombre près de 3 000 résidences secondaires.

A une époque où l'existence urbaine éprouve les organismes, où l'opinion s'inquiète de la sauvegarde de l'environnement, où le Gouvernement met l'accent sur la protection de la nature, ce timbre rend un juste hommage à ceux qui ont été, à ceux qui sont encore les artisans de la maintenance et du renouveau de cette région. Il sera surtout un précieux moyen de propagande en faveur de la Sologne pittoresque, auprès de ceux qui aspirent à trouver dans la nature une détente apaisante et qui, sans aller chercher bien loin, viendront en même temps y cultiver l'attachement aux beautés de notre pays.

